



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **15 septembre 2014**

Délibération n° 2014-0335

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon

objet : Approbation du plan de gestion du site historique de Lyon inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Belaziz, MM. Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, M. Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charriot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, M. Suchet, Mmes Tifra, Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial.

Absents excusés : Mme Baume (pouvoir à M. Hémon), M. Bérat (pouvoir à M. Guillard), Mme Berra (pouvoir à M. Cochet), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Corsale (pouvoir à M. Gascon), M. Coulon (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme de Malliard (pouvoir à M. Charriot), M. Piegay (pouvoir à M. Galliano), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Runel (pouvoir à Mme Peillon), MM. Sturla (pouvoir à Mme David), Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Vaganay (pouvoir à M. Diamantidis), Vincendet (pouvoir à Mme Leclerc).

Absents non excusés : Mme Beautemps.

Conseil de communauté du 15 septembre 2014**Délibération n° 2014-0335**

commission principale : urbanisme

objet : **Approbation du plan de gestion du site historique de Lyon inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le 5 décembre 1998, le comité du patrimoine mondial de l'Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a inscrit le site historique de Lyon sur la liste du patrimoine mondial. A l'origine, un plan de gestion n'était pas demandé, et est devenu obligatoire en 2005. L'élaboration du plan de gestion doit être réalisée dans le cadre du rapport périodique conduit en 2012-2013 par les services de l'Etat et transmis avec un avis favorable à l'UNESCO.

Dans cette perspective, une étude de mise en cohérence des outils du patrimoine a été conduite de 2007 à 2009 pour élaborer un diagnostic préalable et l'élaboration du plan lui-même est engagée suivant les directives de l'instruction de la direction générale des patrimoines du 12 avril 2012.

La méthodologie a été largement partagée par l'ensemble des acteurs avec l'association des services agissant à un titre ou un autre sur les questions de patrimoine à la Ville de Lyon, à la Communauté urbaine de Lyon, au Département du Rhône et à la Région Rhône-Alpes, ainsi qu'à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC). Les experts, les associations, les Conseils de quartiers et les Comités d'intérêt local ont également été associés à la démarche. Une réunion de présentation générale du projet s'est enfin tenue en ouverture de la Rencontre villes & patrimoine en mai 2013 devant des représentants de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe, du Ministère de la culture et de la communication ainsi que des organisations patrimoniales nationales et internationales.

Le plan de gestion du site historique de Lyon a reçu un avis favorable de la commission locale patrimoine mondial du 27 novembre 2013.

Le dossier comprend :

- une partie "contexte" qui expose les profondes mutations de la conception du patrimoine dans un environnement en évolution, le processus et les caractéristiques de l'inscription en mettant en évidence le rapport ancien entre la ville et son patrimoine caractérisé par l'approche urbaine ;
- une partie "diagnostic" qui rappelle les actions conduites depuis 15 ans et identifie les enjeux majeurs pour les années à venir ;
- le plan de gestion du bien.

Il est précisé que les actions inscrites dans la durée soit en matière de gestion de l'espace urbain, soit d'engagements pluriannuels sur les opérations de restauration des monuments majeurs et d'aménagement, soit de connaissance, sensibilisation et promotion du patrimoine relevant des actions quotidiennes des institutions culturelles et des acteurs locaux partenaires, constituent bien le socle de la politique patrimoniale mais ne sont pas rappelées dans ce plan.

Le plan de gestion 2013-2019 du site historique de Lyon inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco est structuré autour des éléments suivants :

La vision :

Développer la ville, considérée à l'échelle de la métropole, dans une continuité urbaine tout en faisant preuve d'une capacité à lier de manière équilibrée patrimoine et modernité, à défendre une conception harmonieuse de l'urbanité et à partager notre expérience qui caractérise aujourd'hui le projet urbain de Lyon.

Le schéma de gouvernance :

- pilotage : la commission locale assistée par le comité technique Ville de Lyon/Communauté urbaine/Région Rhône-Alpes/DRAC
- coordination : correspondant patrimoine mondial DRAC et mission site historique,
- programmation : services concernés,
- concertation : assemblée générale "Bilan & perspectives",
- communication : agenda patrimonial,
- évaluation : aide à la décision et à la préparation du prochain rapport périodique de L'UNESCO en 2018-2019.

6 grandes orientations et plan d'actions 2013-2019 comprenant 16 fiches-actions :

- *Orientation n° 1 : projet urbain et prise en compte de la valeur universelle exceptionnelle du patrimoine*
 - . Outils réglementaires
 - Fiche n° 1 : révision du plan local d'urbanisme et habitat (PLU-H)
 - Fiche n° 2 : révision des espaces protégés
 - . Dispositifs
 - Fiche-action n° 3 : développement des Ateliers du patrimoine
 - Fiche-action n° 4 : création de l'Observatoire du patrimoine urbain
 - . Prospective et pré-opérationnel
 - Fiche n° 5 : élaboration d'un plan de référence du site historique
 - Fiche n° 6 : poursuite de l'étude thermique du bâti ancien
- *Orientation n° 2 : approche scientifique de l'authenticité du site et production des connaissances*
 - Fiche n° 7 : renforcement de la coopération scientifique et culturelle
- *Orientation n° 3 : conservation préventive et restauration du patrimoine*
 - Fiche n° 8 : consolidation de la chaîne de l'archéologie
 - Fiche n° 9 : restauration du patrimoine monumental et archéologique
- *Orientation n° 4 : sensibilisation aux valeurs du patrimoine et au projet culturel*
 - Fiche n° 10 : mise en place d'un plan Signalétique du site historique
 - Fiche n° 11 : refonte du volet patrimonial du site Web "culturelyon.org"
 - Fiche n° 12 : positionnement des Musées Gadagne comme pôle d'interprétation du site historique
 - Fiche n° 13 : confortement du réseau des institutions culturelles
 - Fiche n° 14 : partage des valeurs universelles dans les quartiers anciens inscrits en politique de la ville
- *Orientation n° 5 : tourisme et valeur universelle du patrimoine*
 - Fiche n° 15 : diversification des offres touristiques en lien avec la VUE.
- *Orientation n° 6 : partage de la valeur universelle du patrimoine*

Fiche n° 16 : programme d'échange et de coopération sur les nouveaux acteurs et les nouvelles pratiques dans la gestion du patrimoine urbain.

Par délibération du 20 janvier 2014, le Conseil municipal de la Ville de Lyon a approuvé le plan de gestion du site historique de Lyon.

Certaines fiches-actions, en particulier sur les outils réglementaires, relevant des compétences de la Communauté urbaine, le plan de gestion du site historique de Lyon est donc soumis à l'approbation du Conseil communautaire ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

Approuve le plan de gestion du site historique de Lyon inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 septembre 2014.